

Délégués en exercice **34**

Présents 28

Votants 34

Convocation le 05 avril 2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 13 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Jérôme Nury.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBRY Jean-Jacques	P	BESNARD Véronique	P	BRIONNE Marcel	A	CHANCEREL Michel	P	CHRETIEN Sébastien	P
COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DEROUET Christian	P	DESGRIPPES Gérard	P	DROMER Joël	P
FERARD Pierre	P	FOLLIOT Marcel	P	FOUCHER Véronique	P	GOUSSET Hubert	P	GRIPPON Roger	P
GUILMIN Maxime	P	HATTEVILLE Daniel	P	HEUZE Chantal	A	LAINE Michèle	P	LECORDIER Christophe	P
LEMARECHAL Gilles	P	LEPONT Philippe	P	LEROUX Aurélie	A	LEROY Eric	A	MAUPAS Michel	P
MOUSSAY Raymond	P	NURY Jérôme	P	PIGAULT Claude	A	PORQUET Josette	P	PRIEUR Jean-Yves	P
RENAULT Jean-Louis	A	SALLIOT Julien	P	SOUL Bernard	P	TALLONNEAU Sylvie	P		

Avaient donné pouvoir : Marcel Brionne à Véronique Foucher – Chantal Heuzé à Bernard Soul – Aurélie Leroux à Joël Dromer – Éric Leroy à Hubert Gousset – Claude Pigault à Michel Maupas – Jean-Louis Renault à Josette Porquet.

Secrétaire de séance : Josette Porquet.

Le Président accueille les membres et ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires choisissent Madame Josette Porquet, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le Président invite l'assemblée du Conseil communautaire à formuler ses observations sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Carte scolaire

Le Président expose que le bureau communautaire propose de définir une sectorisation scolaire pour faciliter la communication auprès des familles qui souhaitent inscrire leurs enfants dans les écoles du territoire. Sur le pays de Tinchebray, aucune dérogation n'était accordée. Le respect de la fratrie est bien pris en compte sur la scolarité des enfants d'une famille ayant déménagé et la collectivité participe aux charges scolaires des élèves inscrits en classes spécialisées extérieures au territoire et perçoit les charges des élèves extérieurs scolarisés en CLIS à Domfront en Poiraise.

S'agissant des familles de Moncy, elles auront le choix d'aller vers Vassy si elles le souhaitent aussi, une convention tripartite doit être signée avec les communes de Valdallière et de Moncy, cette dernière prenant en charge les intérêts des emprunts sur les bâtiments.

Le Maire d'Avrilly annonce que certains enfants sont inscrits à Céaucé. Le Président précise qu'aucune dérogation n'ayant été signée, il n'y a pas lieu de verser une participation à la commune de Céaucé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Valide** la sectorisation présentée,
- **Autorise** le Président à signer une convention tripartite avec les communes de Valdallière et Moncy.

4. Écoles de Domfront – participation piscine de Gorrion

Le Président laisse la parole à Pierre Féraud, vice-président en charge des affaires scolaires. Le SIVOS de St Gilles des Marais – Rouellé – La Haute Chapelle – Domfront avait délibéré en décembre 2014 pour prendre en charge les frais d'entrée de la piscine de Gorrion à hauteur de 50 % et les frais d'encadrement des élèves. Le coût des entrées est de 22 € / enfant / trimestre et le coût d'encadrement est de 21 € par séance. Environ 80 élèves du Domfrontais bénéficient de ce programme annuel de natation. Il propose de reconduire cette mesure jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de prendre en charge la moitié du droit d'entrée à la piscine de Gorrion pour les élèves des écoles de Domfront en Poiraié,
- **Décide** de prendre en charge la totalité des frais d'encadrement des élèves se rendant à la piscine de Gorrion,
- **Dit** que ces dispositions s'appliquent à l'année scolaire 2016-2017.

5. Tarifs multi-accueil

Le Président laisse la parole à Michèle Lainé, vice-présidente en charge de la petite enfance.

Prestation couches et repas

Actuellement le multi-accueil de St Pierre d'Entremont ne prévoit ni la fourniture des couches ni celle des repas. Dans le contrat enfance jeunesse signé pour une durée de 3 ans (2017-2019), il y a obligation d'intégrer ces nouvelles prestations. La fourniture des couches est estimée à 2 000 € et la fourniture des repas est estimée à 9 000 €. En contre partie, la CAF versera une participation complémentaire d'environ 7500 €.

Adhésion

Le coût de l'adhésion au multi-accueil de St Pierre d'Entremont est différencié selon que la famille habite ou non le territoire. Actuellement le tarif est de 10 € par enfant du territoire et de 40 € par enfant hors territoire. La limite imposée par la CAF pour percevoir la prestation de service unique (PSU) au maximum est de 50 € par famille. Il y a lieu de fixer un tarif unique d'adhésion à 50 € / an / enfant comprenant les couches et les repas.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de prendre en charge la fourniture des couches,
- **Décide** de fournir les repas et goûters aux enfants de plus de 18 mois,
- **Fixe** le tarif repas-goûter à 4 € par jour pour les enfants de 18 mois et plus,
- **Fixe** le coût de l'adhésion à 50 € par an et par enfant,
- **Dit** que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2017,
- **Autorise** le président à signer les conventions avec les familles.

6. SPANC – marché de prestation de services

Le Président laisse la parole à Michel Chancerel, vice-président en charge de l'assainissement (SPANC et SPAC).

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le contrôle d'assainissement non collectif est assuré par TOPO Études sur le pays de Tinchebray, la prestation se terminera le 16 juin prochain. Sur le Domfrontais, la prestation est assurée par STGS, la prestation pourrait se terminer en octobre 2017 si la non-reconduction est transmise prochainement. Il est à noter qu'à peine la moitié des foyers ont été contrôlés depuis 2014.

Il propose 2 solutions soit le lancement d'une nouvelle consultation et non reconduction du marché STGS, soit la prolongation du marché TOPO étude jusqu'en octobre 2018 pour les seuls diagnostics obligatoires (habitat neuf et ventes) et lancement d'une nouvelle consultation pour harmoniser les pratiques, la périodicité et les tarifs sur l'ensemble du territoire à compter d'octobre 2018.

Service public d'assainissement collectif (SPAC)

Concernant l'assainissement collectif, sur la commune de Champsecret le suivi de la station et du réseau est assuré par le service technique de la commune. Un des 2 agents est arrêté suite à un accident. Il devient difficile d'assurer le service avec un seul agent. Il vous est proposé de solliciter la Nantaise des eaux pour assurer une prestation de service sur cette commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire le marché avec STGS pour la dernière année,
- **Décide** de prolonger la prestation avec TOPO ETUDES jusqu'en octobre 2018 pour les diagnostics nécessaires au bon fonctionnement du service,
- **Charge** le Président de lancer une nouvelle consultation auprès de plusieurs cabinets,
- **Autorise** le Président à signer une convention de prestation avec la Nantaise des eaux pour le suivi du SPAC sur la commune de Champsecret.

7. Office du tourisme – statuts et représentants

Le Président laisse la parole à Gérard Desgrippes, vice-président en charge du tourisme. Il informe l'assemblée que l'office du tourisme du Domfrontais a remanié ses statuts pour s'adapter à la nouvelle carte intercommunale. Son action s'étend sur les territoires de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais. L'office du tourisme change de nom « office du tourisme des pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine » et conserve son nom commercial. Le Conseil d'administration est constitué de 19 membres : 10 professionnels du tourisme et 9 représentants des collectivités dont 4 pour Domfront - Tinchebray Interco, 4 pour Andaine-Passais et 1 pour la commune de Domfront en Poiraise. Il propose de désigner les 4 représentants pour la communauté.

Par ailleurs, il explique que le fonctionnement de l'office du tourisme est assuré par les participations des 3 collectivités : 30 000 € par Domfront Tinchebray Interco, 30 000 € par Andaine-Passais et 5 000 € par Domfront en Poiraise. Le Président confirme que la collaboration est intéressante et intelligente entre les collectivités et que la représentativité permet d'insuffler une vraie politique du tourisme sur ce secteur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Désigne** ses représentants pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme des pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine : Bernard Soul, Gérard Desgrippes, Véronique Foucher et Serge Costard,
- **Accepte** de verser une subvention annuelle de 30 000 € à l'office du tourisme des pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine,
- **Dit** que la participation se fera en 3 versements de 10 000 € sur les 3 premiers trimestres de chaque année.

8. Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Le Président expose que le PETR met à disposition des moyens financiers pour soutenir les travaux d'amélioration du parc de logements du Bocage dans le cadre de la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur 5 ans. Sur le secteur Ouest du Bocage, près de 500 logements pourraient bénéficier d'aide aux travaux aussi bien les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs. Le programme s'adresse principalement aux foyers dont les ressources sont très modestes ou modestes. L'aide est cumulable avec l'ANAH. Ce dispositif pourrait être opérationnel à l'automne. La réalisation de l'OPAH nécessite la mise en place d'un suivi-animation assuré par un opérateur, financé par les EPCI et subventionné par l'Anah et le Conseil départemental de l'Orne. Les missions de l'opérateur sont : l'accueil, la sensibilisation des propriétaires, l'assistance technique et administrative, la mise en place d'un plan de communication, le suivi de l'avancement de l'OPAH et l'information auprès des

collectivités.

La prestation du suivi de l'animation peut faire l'objet d'un groupement de commandes pour le secteur Ouest sur le périmètre des EPCI de Tinchebray-Domfront-Interco et Andaine-Passais.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Valide** le lancement d'une OPAH de revitalisation rurale sur le périmètre d'Andaine-Passais et Domfront – Tinchebray Interco,
- **Valide** le lancement d'un appel d'offre pour retenir un opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH,
- **Valide** le principe de la constitution d'un groupement de commandes avec la cdc Andaine-Passais pour le suivi-animation de l'OPAH,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché du suivi-animation sous forme d'un groupement de commandes,
- **Autorise** le Président à signer la convention de mise en œuvre de l'OPAH et de tous les documents s'y rattachant.

9. Avenant au bail d'un professionnel de santé

Le Président laisse la parole à Bernard Soul, vice-président chargé des affaires économiques. Il expose que les locaux du pôle de santé ambulatoire ont été inondés le 1^{er} février 2017. Le sinistre est estimé à 30 000 €. Les expertises sont maintenant terminées. Un des médecins, le Docteur Leroy, ne peut plus exercer dans les locaux qui lui sont loués sous la forme d'un bail commercial signé le 30 septembre 2015. Aussi, il propose d'appliquer la gratuité du loyer jusqu'à son retour dans les locaux. Le bail commercial fixe le loyer mensuel à 297.50 €. Il précise que dès le premier jour du sinistre, une solution a été apportée (mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente dans l'espace kiné).

Christian Derouet précise que le locataire doit avoir une police d'assurance qui couvre ce risque. Plusieurs délégués proposent non pas la gratuité mais une réduction de 50 % sur le loyer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de déduire 150 € sur le loyer du Docteur Leroy à compter du 1^{er} février 2017, date du sinistre,
- **Dit** que la perception de la totalité des loyers reprendra dès la fin des travaux de remise en état des locaux dans l'immeuble sis 40 ter rue du Maréchal Foch à Domfront, Domfront en Poiraise,
- **Précise** que le Docteur Leroy participera aux charges de l'espace kiné pendant la période de mise à disposition provisoire des locaux.

10. Vote des taux d'imposition 2017

Le Président expose que le Conseil communautaire a validé le rapport de la CLECT le 20 mars dernier. Les calculs de l'attribution de compensation ont été validés sur la base d'une neutralité fiscale pour les contribuables. Tous les conseils municipaux ont été appelés à voter leurs nouveaux taux communaux au vu du rapport de la CLECT. Il propose de voter la fiscalité des ménages.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** les taux d'imposition 2017 :

Taxe d'habitation	13.85 %
Foncier bâti	10.34 %
Foncier non bâti	18.52 %
- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

11. Vote du taux de cotisation foncière des entreprises 2017

Le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de voter le taux de la cotisation foncière des entreprises sans lissage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le taux sans lissage de la CFE 2017 à 18.85 %,
- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services de l'Etat.

12. Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président expose que la collecte et le suivi des déchets ménagers ont été confiés au SIRTOM Flers-Condé sur l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray. La contribution est de 645 294 € pour l'année 2017. Sur l'ex Communauté de communes du Domfrontais ce service est géré en régie, la TEOM est estimée à environ 720 000 € pour 2017. Il propose de maintenir les taux votés précédemment par les anciennes communautés de communes et précise que le Conseil communautaire devra harmoniser les tarifs dans les 5 ans à venir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017
13.10 % sur l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray,
12.60 % au taux plein sur l'ex Communauté de communes du Domfrontais,
10.10 % au taux réduit sur l'ex Communauté de communes du Domfrontais.

13. Vote de la taxe sur les surfaces commerciales

Le Président expose qu'actuellement le coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales est à 1.15 sur l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray et à 1 sur l'ex Communauté de communes du Domfrontais. Le coefficient peut varier de 0.05 par an jusqu'au maxi de 1.20. Il précise qu'en 2017, 1^{ère} année de fusion, les taux sont différenciés et restent identiques à l'année 2016. Pour 2018, compte tenu de la différence de taux entre le Domfrontais et le pays de Tinchebray, le nouveau coefficient ne pourra être supérieur à 1.05.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.05 pour l'année 2018,
- Charge le Président de notifier cette décision auprès des services de l'Etat.

14. Harmonisation de la politique d'abattement et d'exonérations

Le Président expose que certains abattements étaient différents sur les territoires des ex cdc du canton de Tinchebray et du Domfrontais. Il y a lieu d'harmoniser la politique d'abattement avant le 15 avril pour son application dès cette année.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** les taux de l'abattement sur la TH à 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge,
- **Fixe** les taux de l'abattement sur la TH à 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge,
- **Décide** de porter à 100 % sur le foncier bâti la réduction de la valeur locative :
Des installations destinées à l'épuration des eaux industrielles,
Des installations destinées à la lutte contre la pollution atmosphérique.
- **Décide** d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :
La valeur ajoutée des entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies et 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
La valeur ajoutée des entreprises exonérées en application de l'article 44 septies et 44 quinquies du code général des impôts pour une durée de 2 ans,
- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :
Les créations ou extensions d'établissements industriels 100 % la première et 100 % la deuxième année,

les reconversions en établissements industriels 100 % la première et 100 % la deuxième année,
la reprise d'établissements industriels en difficulté 100 % la première et 100 % la deuxième année,

- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

15. Attributions de compensation

Le Président expose que le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées a été présenté et validé avec la neutralité fiscale pour les contribuables. Au vu de ce rapport de la CLECT et au vu des engagements pris par tous les conseils municipaux et les maires de ne pas augmenter la pression fiscale, il propose de fixer le montant des attributions de compensation.

SYNTHESE SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - CDC DU DOMFRONTAIS

	AC fiscale	Charges transférées		Charges rétrocedées	Synthèse avant neutralisation	Produit apporté par la commune à la CDC			neutralisation par la CDC de la perte par la cne sur FNB	SYNTHESE après neutralisation
		SDIS (-)	Scolaire (-)	Culture (+)		AC en + liée à la TH	AC en + liée à la TFB	AC en + liée à la TFNB		
Avrilly	216	2 884	2 381	109	-4 940	4 440	733	3 686	0	3 919
Chamsecret	21 238	20 959	75 738	36 689	-38 770	47 987	7 528	13 613	180	30 538
Domfront en Poiraise	745 016	93 974	605 669	338 360	383 733	273 872	63 162	36 328	1 227	758 322
Lonlay l'Abbaye	127 695	23 763	93 653	19 749	30 028	54 741	10 912	30 026	4 317	130 024
Saint Bomer les Forges	20 531	21 610	92 715	21 708	-72 086	46 460	7 226	19 863	2 728	4 191
Saint Brice en Passais	1 598	3 432	11 266	54	-13 046	7 782	1 109	2 832	0	-1 323
Saint Gilles des Marais	57	2 173	15 787	163	-17 740	4 658	656	3 038	234	-9 154
TOTAL	916 351	168 795	897 209	416 832	267 179	439 940	91 326	109 386	8 686	916 517

SYNTHESE SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - CDC DE TINCHEBRAY

	AC d'origine	Charges rétrocedées		Synthèse avant neutralisation	Perte de produit pour la CDC			neutralisation par la CDC de la perte par la cne sur FNB	SYNTHESE après neutralisation
		Voirie (+)	Micro crèche (-)		AC en - liée à la TH	AC en - liée à la TFB	AC en - liée à la TFNB		
Chanu	-57 164	16 037		-41 127	-62 567	-12 098	-9 840	4 006	-121 626
Le Ménil Cibout	1 314	3 381		4 695	-6 063	-926	-4 794	298	-6 790
Moncy	-67 806	6 952		-60 854	-11 235	-1 977	-6 666	1 227	-79 505
Montsecret-Clairefougère	-10 804	11 842		1 038	-32 390	-5 226	-11 679	0	-48 257
Saint Christophe de Chaulieu	-17 907	4 721		-13 186	-3 961	-712	-3 130	595	-20 394
Saint Pierre d'Entremont	-4 108	10 302		6 194	-30 714	-7 157	-4 236	0	-35 913
Saint Quentin les Chardonnetts	13 491	7 337		20 828	-15 301	-2 555	-7 257	951	-3 334
Tinchebray Bocage	31 842	95 813	-25 000	102 655	-277 088	-61 096	-61 711	0	-297 240
TOTAL	-111 142	156 385	-25 000	20 243	-439 319	-91 747	-109 313	7 077	-613 059

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** le montant des attributions de compensation sous réserve que toutes les communes votent dans le même sens,
- **Dit** que les attributions seront appelées ou versées à hauteur d'un douzième chaque mois,
- **Dit** que les charges des personnels non titulaires et les frais annexes de tous les agents seront appelés par le biais d'un fonds de concours pour les communes ayant fait le choix du transfert du personnel à la communauté de communes.

16. Remboursement de frais

Exposition - vernissage

Le Président fait part à l'assemblée que Guillaume DOIZY, spécialiste de l'histoire de la caricature et du dessin de presse était présent au vernissage de l'exposition sur la caricature présidentielle du 7 avril dernier. Il avait été convenu que la maison de pays prendrait en charge ses frais de déplacements. Une délibération est nécessaire pour lui rembourser ses 2 déplacements en train ou voiture pour le vernissage du 7 avril et la table ronde du 6 mai.

Réclamation Pôle santé

Un patient du pôle ambulatoire de santé de Domfront est tombé dans l'escalier menant au cabinet du médecin, il a cassé ses lunettes. Le sol est très glissant lorsqu'il est humide, le certificat de conformité n'a pas été délivré car il reste des finitions et quelques modifications à apporter au chantier pour sécuriser le site. Le bureau communautaire propose de rembourser au sinistré la part restant à sa charge. Le devis s'élève à 659.20 € hors remboursement CPAM et mutuelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser à Guillaume DOIZY, ses frais de déplacement relatifs à l'exposition « le Président face à la caricature » sur présentation de justificatifs,
- **Décide** de rembourser à Monsieur BARRE les frais restant à sa charge pour le remplacement de ses lunettes sur présentation des justificatifs.

17. ZA St Quentin – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de la ZA de St Quentin, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	3 586.00	-	-	-
en cumulé	3 586.00	-	-	-

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Bernard Soul, 1^{er} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif de 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion de 2016 établi par le trésorier.

18. ZA St Quentin – budget 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 de la ZA de St Quentin.

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 915 715 €

La section d'investissement s'équilibre à 881 730 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget de tel présenté pour l'année 2017.

19. ZA BDH – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de la ZA BDH, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	3 171.71	20 288.22	17 175.87	16 368.84
en cumulé	3 171.71	20 457.94	33 544.71	16 368.84

Le Président et le 1^{er} vice-président se retirent pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Maxime Guilmin, 2^{ème} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif de 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion de 2016 établi par le trésorier.

20. ZA BDH – affectation du résultat 2016

Le Président propose d'affecter le résultat de la ZA BDH comme suit :

L'excédent de l'exercice est de	17 116.51 €
Le résultat cumulé est de	17 286.23 €
Il y a lieu de reporter au compte 1068	17 175.87 €
À l'excédent de fonctionnement la somme de	110.36 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation du résultat 2016 au compte 1068 : 17 175.87 € et le solde à l'excédent reporté soit 110.36 €.

21. ZA BDH – budget 2017

Le Président présente le détail du budget de la ZA BDH 2017.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à .4 845.36 €

La section d'investissement s'équilibre à..... 17 176.87 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget de tel présenté pour l'année 2017.

22. ZA ZAE – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de la ZA ZAE, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	0.71	0.71	0.71	73 008.42
en cumulé	0.71	0.71	73 008.42	73 008.42

Le Président et le 1^{er} vice-président se retirent pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Maxime Guilmin, 2^{ème} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif de la ZA ZAE 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion de la ZA ZAE 2016 établi par le trésorier.

23. ZA ZAE – budget 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 de la ZA ZAE

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à .2010 €

La section d'investissement s'équilibre à..... 2010 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget de la ZA ZAE tel présenté pour l'année 2017.

24. ZA Lonlay – budget 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 de la ZA de Lonlay

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 430 461 €

La section d'investissement s'équilibre à..... 430 461 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget de la ZA Lonlay tel présenté pour l'année 2017.

25. Eau et SPANC du canton de Tinchebray – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 du service eau et assainissement de la Communauté de communes du canton de Tinchebray, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Exploitation		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	215 424.37	461 138.33	473 912.58	755 987.02
en cumulé	215 424.37	1 610 922.17	782 865.09	755 987.02

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Bernard Soul, 1^{er} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif du service eau et assainissement 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion du service eau et assainissement 2016 établi par le trésorier.

26. Eau et SPANC du canton de Tinchebray – affectation du résultat 2016

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de l'exercice est de245 713.96 €

Le résultat cumulé est de1 395 497.80 €

Il y a lieu de reporter au compte 1068 26 878.07 €

À l'excédent d'exploitation la somme de1 368 619.73 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation des résultats 2016 au compte 1068 : 26 878.07 € et le solde à l'excédent reporté en investissement soit 192 421.93 €,
- **Vote** une partie du solde à l'excédent d'exploitation reporté du budget eau soit 1 353 619.73 €,
- **Vote** une partie du solde à l'excédent d'exploitation reporté du budget assainissement non collectif soit 15 000 €.

27. SPANC du Domfrontais – comptes administratif et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Domfrontais, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Exploitation		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	13 076.40	23 304.72	-	-
en cumulé	13 076.40	26 979.26	-	-

Le Président et le 1^{er} vice-président se retirent pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Maxime Guilmin, 2^{ème} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif du SPANC du Domfrontais 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion du SPANC du Domfrontais 2016 établi par le trésorier.

28. Eau et SPANC du Domfrontais – affectation du résultat 2016

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de l'exercice est de 10 228.32 €

Le résultat cumulé est de 13 902.86 €
 À l'excédent d'exploitation la somme de 13 902.86 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation des résultats 2016 à l'excédent d'exploitation reporté soit 13 902.86 €.

29. Eau – budget 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 de service eau potable
 La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 838 519.73 €
 La section d'investissement s'équilibre à 4 881 800.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget du service eau potable tel présenté pour l'année 2017.

30. Assainissements collectifs – affectation des résultats

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :
 L'excédent de l'exercice est de364 829.15 €
 Le résultat cumulé est de2 133 470.68 €
 Il y a lieu d'affecter en investissement au compte 1068 29 628.28 €
 En excédent d'investissement au compte 001776 323.63 €
 En déficit d'investissement au compte 001 1 836.28 €
 À l'excédent d'exploitation la somme de674 535.86 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation des résultats 2016 (par anticipation ou de manière provisoire) en investissement au compte 1068 : 29 628.28 €, l'excédent au compte 001 : 776 323.63 € et le déficit au compte 001 : 1 836.28 €,
- **Vote** en section d'exploitation (par anticipation ou de manière provisoire) le solde à l'excédent reporté soit 674 535.86 €,

31. Assainissement – budget 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 du service assainissement
 La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 384 775.86 €
 La section d'investissement s'équilibre à 2 039 346.07 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget du service assainissement tel que présenté pour l'année 2017.

32. Cdc du canton de Tinchebray – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	5 324 022.60	6 070 053.76	1 093 716.74	917 391.28
en cumulé	5 324 022.60	6 987 170.93	1 444 468.06	917 391.28

Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Bernard Soul, 1^{er} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray 2016 tel que présenté,

- **Vote** le compte de gestion de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray 2016 établi par le trésorier.

33. Cdc du Domfrontais – comptes administratifs et de gestion 2016

Le Président présente le détail du compte administratif 2016 de l'ex Communauté de communes du Domfrontais, il précise que le compte de gestion établi par le comptable est le reflet exact du compte administratif.

Compte administratif arrêté	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
pour l'exercice	2 656 175.39	2 926 443.86	536 502.28	361 240.53
en cumulé	2 656 175.39	5 035 507.61	628 876.28	510 175.76

Le Président et le 1^{er} vice-président se retirent pour le vote.

Le Conseil communautaire désigne Maxime Guilmin, 2^{ème} vice-président, président de séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif de l'ex Communauté de communes du Domfrontais 2016 tel que présenté,
- **Vote** le compte de gestion de l'ex Communauté de communes du Domfrontais 2016 établi par le trésorier.

34. Affectation des résultats 2016

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de l'exercice est de1 081 921.67 €

Le résultat cumulé est de4 192 263.80 €

Il y a lieu d'affecter en investissement au compte 1068665 256.45 €

Il y a lieu de reporter le déficit d'investissement559 630.45 €

À l'excédent de fonctionnement la somme de3 527 007.35 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation des résultats 2016 au compte 1068 : 665 256.45 €, le déficit d'investissement au compte 001 : 559 630.45 € et le solde à l'excédent de fonctionnement reporté de 3 527 007.35 €.

35. Budget général 2017

Le Président présente le détail du budget 2017 de Domfront –Tinchebray Interco

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à12 965 753.35 €

La section d'investissement s'équilibre à.....2 648 218.45 €

Les dépenses relatives au Théâtre et la médiathèque de Domfront n'ont pas été inscrites au budget primitif, la compétence ayant été transférée aux communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le budget général tel présenté pour l'année 2017.

36. Personnel

Ouverture de poste

Le Président expose que dans le cadre de la nouvelle organisation des services au 1er janvier et du reclassement des agents de catégorie A au 1er janvier 2017 il y a lieu d'ajouter un poste d'attaché principal de 2^{ème} classe à compter du 1er mai prochain.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Crée** 1 poste d'attaché principal 2^{ème} classe à 35h,
- **Dit** que le poste sera créé à compter du 1er juin 2017,

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **Modifie** le tableau des effectifs.

Solde congés

Le Président fait part à l'assemblée qu'un agent CNRACL est décédé dernièrement. Elle n'avait pu solder ses congés annuels du fait de son indisponibilité physique. Pour clôturer son dossier et payer les congés dus, une délibération est nécessaire. Il propose de payer les congés non pris par l'agent dans les mêmes conditions que pour un agent IRCANTEC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de payer le solde des congés payés des agents CNRACL en indisponibilité physique et décédés en appliquant les modalités prévues pour les agents contractuels par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 2008.

37. Questions diverses

Commission intercommunale des impôts directs

Le Président donne lecture de la liste des personnes retenues par la Direction départementale des finances publiques de l'Orne. Sont nommés commissaires de la CIID :

Titulaires : Jean-Jacques Aubry, Annick Besnard, Yves Havard, Sébastien Jourdan, Christian Derouet, Marcel Brionne, Stéphane Bonnel, Hubert Gousset, Annick Gruson et Christian Garnier.
Suppléants Lorraine Jeusset, Michel Derouet, Alexandre Deslandes, Thomas Dumesnil, François Lautour, Isabelle Lemaréchal, Thérèse Brard, Alain Chanat, Christophe Lecordier et Jean-Michel Dubois.

La séance est levée à 23h50.